



# RÈGLEMENT - Allure libre des Sables – Tontelange (17 mai 2024 dès 19h)

## Inscriptions

L'autorisation de départ sera donnée aux participants en ordre de paiement et déclarant à être apte à la pratique de l'allure libre.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de mesure protocolaire Covid de dernière minute ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou rendant l'organisation impossible, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les préinscrits seront remboursés entièrement. L'organisation ne rembourse pas les pré-inscriptions en cas d'absence.

## Organisation

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Les concurrents mineurs d'âge courent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur. En aucun cas la responsabilité de l'organisateur « Cercle Culture et Loisirs ASBL » ne saurait être engagée en cas de problème.

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux accidents ou vols pouvant se produire avant, pendant ou après la course, de même que dans le chapiteau, les vestiaires-douches et parkings.

## Obligations

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. L'organisation se dégage de toute responsabilité dans le cas où les concurrents n'auraient pas respecté les règles spécifiques et agi en bon père de famille. En cas de forte chaleur, le participant devra prendre les mesures nécessaires pour se protéger et s'hydrater.

Un dossard est obligatoire et sera remis à chaque participant avant la compétition. Le dossard devra obligatoirement être porté ventralement.

L'allure libre des Sables se dispute sur sentiers et chemins balisés. Des propriétés privées sont traversées uniquement le jour de la course. Ces chemins ne sont donc pas accessibles en dehors de l'allure libre.



## Abandon – sécurité

Les responsables des ravitaillements le long du parcours sont en liaison téléphonique avec les responsables de la course. En cas d'abandon, le participant se rendra au ravitaillement le plus proche. Un véhicule/navette viendra l'y récupérer.

Un coureur en difficulté ou sérieusement blessé fera appel aux secours :

- ✓ En se présentant à un ravitaillement
- ✓ En demandant à un autre coureur de prévenir les secours en cas d'impossibilité de joindre un responsable de la course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours via le 112
- ✓ Ne laissez pas seule une personne blessée.

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne seront autorisés sur le parcours.

Les marches sont uniquement autorisées sur les parcours 5 et 10 km à la suite du départ des coureurs à 19h30.

Les chiens ne sont pas acceptés sur les parcours de l'allure libre des sables (tant pour les courses que pour les marches).

Une barrière horaire est mise en place sur le 20km à mi-parcours (max 1h20), au-delà le balisage et le 3<sup>ème</sup> ravito ne seront plus assurés

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur). Chaque participant déclare être en bonne condition physique et il lui incombe de s'assurer personnellement.

La sécurité de la course est assurée par un médecin.

## Charte du coureur

Cette course est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent

Respecter le code de la route en cas de circulation ;

Porter assistance à toute personne en difficulté et respecter les organisateurs et les nombreux bénévoles qui consacrent leur temps libre à la course ;

Interdiction de :

- ✓ Jeter le ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillements ;
- ✓ Circuler en dehors du sentier balisé ;
- ✓ Dégrader volontairement la flore.

## Droit à l'image

Les photos prises durant la course seront publiées sur le site après l'épreuve. Chaque participant autorise l'organisation à utiliser à titre gratuit, tout document écrit, sonore ou visuel le concernant en vue de toute exploitation directe ou indirecte.

**Organisateur :** Le Cercle Culture et Loisirs ASBL